



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement: Essonne

Question écrite n° 7615

Texte de la question

M Xavier Dugoin expose a M le ministre de l'interieur que le budget 1989 de la police se caracterise par une hausse des credits de l'ordre de 2,5 p 100 - progression inferieure a celle des depenses totales de l'Etat, estimee a 6,5 p 100, alors qu'elle lui avait ete egale ou superieure pour 1987 et 1988. Des efforts ont ete consentis, mais ils restent limites en ce qui concerne l'equipement, l'armement et les transports. Il lui rappelle que le probleme numero un de la police demeure celui des effectifs. Probleme particulierement aigu dans le departement de l'Essonne qui dispose d'un effectif theorique de 1 455 fonctionnaires de police urbaine pour une population de 840 000 habitants, soit environ un fonctionnaire pour 540 habitants. Chiffre a mettre en regard de la moyenne nationale, qui est d'un fonctionnaire pour 350 habitants, et de la moyenne parisienne : un policier pour 130 habitants. Les quatorze commissariats du departement sont presque tous en sous-effectif, ce deficit pouvant atteindre jusqu'a 30 p 100 de l'effectif theorique. Une des principales raisons de ce deficit du recrutement est l'inexplicable discrimination frappant les departements dits de la « grande couronne » et qui fait que les policiers de l'Essonne, du Val-d'Oise ou des Yvelines ne percoivent pas la prime de penibilite a laquelle ont droit leurs collegues de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. Il lui demande donc de revenir sur cette bizarrerie administrative et cette injustice sociale qui conduit un jeune policier a preferer se faire affecter a Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) plutot que dans la commune limitrophe de Crosne (Essonne). Il lui fait observer qu'a ce probleme de sous-effectif correspond un accroissement de la criminalite globale. Ainsi, entre 1975 et 1985, sommes-nous passes dans le departement de 23 830 faits constates a 50 920. En 1986, on y enregistrait 61 027 delits - recenses tant par la gendarmerie que par la police urbaine - et, en 1987, 60 836, soit 1,92 p 100 de la criminalite globale francaise. L'importante circonscription d'Evry-Corbeil a vu le nombre de delits constates passer de 5 074 en 1979 a 9 618 en 1985. Or, dans le meme temps, le nombre d'enqueteurs et d'inspecteurs affectes a cette circonscription passait de 21 a 22. La recente nomination de 5 policiers auxiliaires, appeles du contingent effectuant leur service militaire au commissariat d'Evry, est une premiere mesure qui devrait etre accompagnee d'efforts supplementaires, en particulier pour ce commissariat dont l'effectif theorique est de 200 fonctionnaires mais ou, en realite, une trentaine de postes sont encore a pourvoir. Il lui rappelle que ses predecesseurs avaient cree, en 1987, 35 postes de fonctionnaire dans le departement et debloque, ou confirme, les credits pour la construction de commissariats a Lonjumeau et Massy. Il espere qu'un tel effort sera poursuivi, l'effort de recrutement apparaissant d'autant plus necessaire que les policiers municipaux sont trop peu nombreux pour seconder pleinement la police nationale. Circonstance aggravante, le budget 1989 prevoit une reduction des effectifs des personnels administratifs et techniques, ce qui conduira immanquablement a un transfert de leurs taches sur les fonctionnaires actifs, ainsi detournes de leurs missions specifiques. Il espere donc qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que soit remedié a cet angoissant probleme des effectifs policiers, particulierement crucial, il l'aura constate, dans le departement de l'Essonne.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de l'honorable parlementaire comporte plusieurs aspects, soit de dimensions nationale ou regionale, soit propres au departement de l'Essonne : 1o Budget de la police nationale. - Les credits inscrits, au titre du budget de la police, au projet de loi de finances pour 1989 s'elevent a 3 753 MF, dont 2 924 MF pour le fonctionnement (hors personnel) et 829 MF pour l'equipement (autorisations de programme) contre 3 571 MF en 1988, soit une progression de 5,09 p 100 nettement superieure a l'hypothese economique d'inflation de 2,4 p 100. Compte tenu des amendements parlementaires, le budget de la police s'eleve en 1989 a 3 791 MF, dont 2 960 MF pour le fonctionnement et 831 MF pour l'equipement. Ainsi, le budget global de la police progressera en 1989 de 6,16 p 100, les credits de fonctionnement evoluant pour leur part de 5,90 p 100 et ceux destines a l'equipement de 7,09 p 100. Cette croissance est particulierement nette pour la formation (+ 39 p 100), l'informatique (+ 24 p 100) et l'equipement et le fonctionnement de la police technique et scientifique (+ 27 p 100). 2o Reduction des effectifs des personnels administratifs et techniques. - Les personnels administratifs de la police nationale sont soumis aux mesures de mise en reserve des emplois vacants et de reduction de 1,5 p 100 des effectifs comme les autres categories d'agents de la fonction publique de l'Etat. La reduction des emplois administratifs dans la police nationale a ete initiee en 1987. C'est ainsi qu'au titre de l'exercice 1988 160 emplois budgetaires ont ete supprimes, soit 110 agents de surveillance et 50 commis. En 1989, les suppressions de postes prevues dans la loi de finances ont ete reduites a 51 : elles concernent exclusivement les seuls agents de surveillance de la police nationale, dont le corps est en voie d'extinction, compte tenu de l'integration de la majorite d'entre eux dans le corps des gardiens de la paix en vertu des dispositions du decret no 86-864 du 24 juillet 1986. Dans ces conditions, ces suppressions d'emploi sont sans incidence sur les services et permettent d'eviter la sterilisation des recrutements concernant les autres categories de personnels administratifs de police, ainsi que le blocage de leur deroulement de carriere : ainsi, en 1989, les recrutements des personnels administratifs, qui avaient ete precedemment suspendus, vont reprendre a hauteur de 166 emplois. 3o Prime de penibilite. - La majoration pour postes difficiles instauree par l'arrete interministeriel du 19 novembre 1986 est attribuee aux personnels actifs de la police nationale affectes dans le ressort du secretariat general pour l'administration de la police de Paris. Elle consiste en un complement mensuel uniforme de 500 francs attribue en contrepartie de la suppression des repos compensateurs specifiques qui ont permis de renforcer la presence de la police dans la capitale et les departements de la petite couronne. Elle avait ete instauree a la fin de l'annee 1975 pour tenir compte des servitudes professionnelles et des conditions de logement liees a une affectation dans la capitale ou dans la petite couronne. A defaut d'une reevaluation substantielle correspondant a l'evolution generale des salaires, elle avait progressivement perdu de son efficacite et n'etait plus de nature a dissuader les policiers parisiens d'une mutation en province. A titre compensatoire, il avait ete mis en oeuvre un regime de repos propre au secretariat general pour l'administration de la police de Paris, dont l'incidence sur le volume global des heures de travail reellement effectuees etait devenue incompatible avec les besoins de securite de la population concerne. Une limite geographique est sans doute toujours delicate a determiner pour l'application d'une mesure indemnitaire. Il apparait cependant que - sans meconnaître les problemes qui se posent dans le ressort du SGAP de Versailles - les fonctionnaires de police connaissent a Paris et dans la partie la plus dense de l'agglomeration des servitudes particulieres. Il n'est donc pas envisage de remettre en question les limites territoriales de mise en oeuvre de cette mesure. 4o Situation des effectifs dans le departement de l'Essonne. - Avec 60 836 crimes et delits constatés en 1987, le departement de l'Essonne apparait, au sein de l'Île-de-France, comme l'un des departements les moins criminogenes (7e sur 8 departements) en nombre de faits et en taux pour 1 000 habitants. Il confirme d'ailleurs ce rang au vu des statistiques qui couvrent le premier semestre 1988. Au 1er janvier 1989, pour une population controlee de 772 448 habitants, les polices urbaines du departement de l'Essonne disposent de 17 commissaires, 166 policiers en civil, 1 167 en tenue et 100 agents administratifs. S'y ajoutaient 10 policiers auxiliaires (5 a Evry, 5 a Palaiseau) affectes le 5 decembre dernier et charges de participer principalement aux missions preventives et notamment a l'ilotage. Pour les personnels en civil, l'arrivee de 19 inspecteurs stagiaires le 5 septembre 1988 a permis de combler, sauf pour Athis-Mons, l'ensemble des vacances enregistrees dans ce departement. En ce qui concerne les policiers en tenue, si le potentiel des grades a ete globalement maintenu en 1988, celui des gardiens n'a pu l'etre, malgre l'attribution de 43 stagiaires en juin et de 12 autres le 5 octobre dernier. Cette situation sera tres prochainement reajustee a l'issue de la formation des fonctionnaires recrutes en 1988 et dans le cadre du mouvement general dont les premieres affectations devraient intervenir en mai 1989. Dans cette attente, une compagnie republicaine de securite a ete mise, dans un premier temps pour une duree de trois mois, a la disposition du prefet de l'Essonne pour mieux assurer la securite des personnes et des

biens. A raison de quinze jours par mois, ces fonctionnaires renforcent, depuis le 1er novembre 1988, les forces territoriales de police dans leurs missions de surveillance et de protection des communes les plus exposees a la delinquance. De plus, l'activation du plan de modernisation, qui doit donner aux services des moyens modernes et mieux adaptes, entrainera une mobilite accrue et un emploi plus rationnel de leurs effectifs et favorisera une presence policiere securisante sur la voie publique. Le developpement de l'equipement en materiels des commissariats de l'Essonne sera poursuivi. Ainsi, en informatique, il est prevu en 1989 le remplacement du terminal Alpha Pad a Evry, l'attribution de micro-ordinateurs supplementaires dans la plupart des circonscriptions et le renouvellement des materiels de la premiere generation. S'agissant du relogement des polices urbaines de Longjumeau et de Massy, les travaux de construction doivent commencer prochainement, ces commissariats devant etre operationnels l'ete 1990 pour Massy et fin 1991 pour Longjumeau.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7615

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3814